

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement
des enseignants du premier et second degré,**

La Présidente de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5031**, en Sans discipline, de la composante INSPE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du premier et second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
M.	CONROY	Jérôme	I.E.N	NC
Mme	CORNUS	Sabine	MCF	74
M.	FLAVIER	Eric	PR	70
Mme	MASCLE	Carolane	MCF	16
Mme	MULLER	Patricia	I.E.N	NC
M.	OBRINGER	Mathieu	AGREGE	H1900
M.	SCHNEIDER	Etienne	CERTIFIE	H1000

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20/10/2025

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Frédérique BERROD

